

Option Première classe

Le détenteur d'un M-Pass peut prendre une option première classe (la première classe existe seulement sur le réseau ferroviaire) en remplissant un formulaire dans un guichet de gare ou à une de nos Centrales de mobilité.

Il recevra alors une deuxième carte sur laquelle figurera sa photo et la précision si la carte est valable sur une courte distance (110€) ou si elle permet de circuler sans limitation (220€).

Transfrontalier - Sillon lorrain

A l'heure actuelle, La SNCF propose un complément afin que les frontaliers français puissent bénéficier également du M-Pass : le FLEX-Pass.

Ce complément doit être acheté auprès d'un guichet d'une gare française qui se trouve sur la ligne Nancy – Luxembourg.

Ce complément n'est d'ailleurs valable que sur cette ligne et son prix dépend de la distance de cette gare à Bettembourg. Veuillez pour plus d'informations vous adresser à l'opérateur français.

Engagement de l'entreprise de l'administration

En signant la convention de partenariat avec le Verkéiersverbond, l'entreprise/administration s'engage à promouvoir les transports en commun et à aborder de manière globale la problématique de tous les déplacements liés à son entreprise/administration :

- les déplacements domicile/travail des salariés
- les déplacements professionnels des salariés (vers d'autres sites ou d'autres entreprises/administrations)
- les déplacements des clients, visiteurs, livreurs

Elle s'engage également dans la mesure du possible à aménager un abri de stationnement sécurisé pour les vélos et des vestiaires adaptés. Elle incite ses salariés à covoiturer en mettant en relation les candidats intéressés au covoiturage.

Engagement du Verkéiersverbond

Comme repris sous la rubrique « Améliorer la mobilité de vos salarié(e)s? Pourquoi? », le Verkéiersverbond reste à l'entière disposition de l'entreprise/administration pour procéder à la mise en place d'un *Plan de Mobilité pour Entreprises sur mesure*.

Le Verkéiersverbond s'engage à fournir aux responsables les informations concernant les lignes et arrêts desservant le(s) site(s) de l'entreprise/administration.

Avec l'appui de ses conseillers en mobilité, le Verkéiersverbond s'engage à participer à des journées de sensibilisation dans l'entreprise/administration dans le but de promouvoir les transports en commun, la mobilité douce et alternative auprès des responsables et de ses salariés.

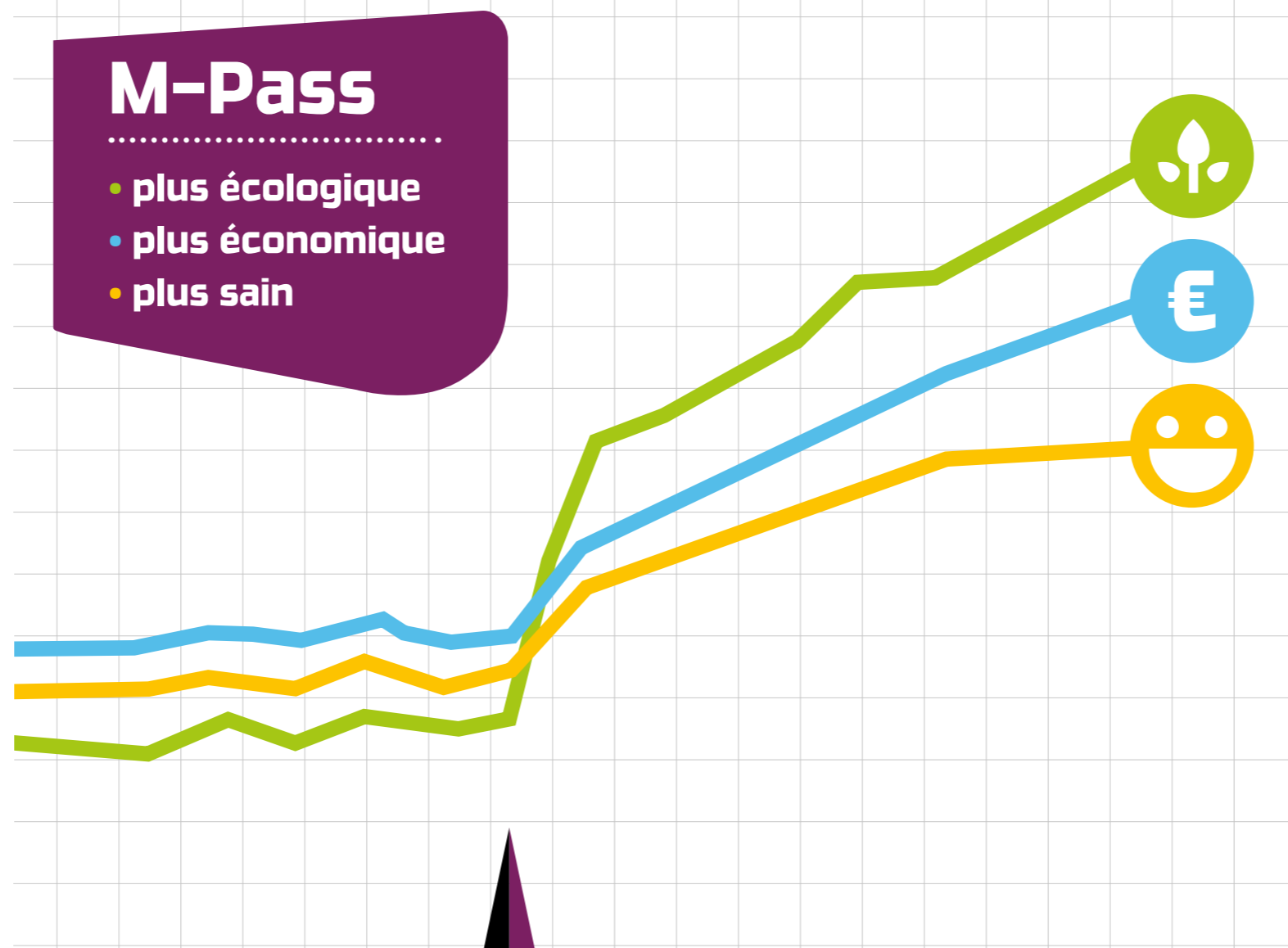
Les bénéfices pour l'entreprise/administration/salariés

De nombreux bénéfices découlent de ces démarches : diminution des coûts liés au stationnement, gain de place, amélioration du climat social et de l'ambiance, acquisition d'un personnel plus performant, une image d'entreprise gérée de façon durable, meilleur accueil des visiteurs par l'augmentation des places de stationnement pour les clients, etc.

Par les temps qui courent, où la prise de conscience dans le domaine de l'environnement est primordiale, l'entreprise/administration a la possibilité de renforcer son image progressiste d'une entreprise/administration moderne et de contribuer directement à la protection de l'environnement, en réduisant l'émission de CO₂.

M-Pass

- plus écologique
- plus économique
- plus sain



 **M-Pass / Mobilitéitspass**
L'ABONNEMENT ANNUEL POUR LES SALARIÉS D'ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS ÉTABLIES AU LUXEMBOURG

besser virukommen




Qui sommes-nous ?


Le *Verkéiersverbond* est un établissement public sous la tutelle du Ministre du Développement durable et des Infrastructures qui a pour principale mission d'améliorer la coordination du réseau des transports publics, afin d'atteindre à l'horizon 2020 le partage modal de 25/75% (transport en commun / trafic individuel motorisé).


C'est pour parvenir à cet objectif que nous définissons des actions et proposons des projets en étroite collaboration avec nos partenaires : les Autobus de la Ville de Luxembourg (AVL), la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois


(SNCF), la Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars (FLEAA), le Régime Général des Transports Routiers (RGTR), le Transport Inter-communal de Personnes dans le Canton d'Esch-sur-Alzette (TICE) et le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL).

La *Mobilitéitszentral* (Centrale de mobilité) est notre plateforme de communication à laquelle les usagers peuvent s'adresser pour toute question relative à la mobilité durable, notamment la mobilité douce et les transports en commun.

helpline
2465 2465 

applications mobiles 

mobilitéit.lu 

horaire intégré 

Améliorer la mobilité de vos salarié(e)s ?

- Pourquoi ?

Le *Verkéiersverbond* met son expertise et ses outils à la disposition des entreprises et administrations qui souhaitent améliorer la mobilité de leurs salariés. Les décideurs de maintes entreprises ont reconnu à quel point il était important de fluidifier le trafic vers leur siège et/ou lieu de production et, ainsi, d'améliorer le bien-être de chacun(e) de leurs salarié(e)s.

En valorisant la pratique d'une mobilité durable au sein de votre entreprise, vous permettez à vos salariés de choisir un mode de déplacement plus écologique, plus économique et plus sain que la voiture individuelle. En effet, les frais occasionnés par les déplacements en voiture individuelle sont énormes et bien des études démontrent que les salariés, ayant passé des heures dans les embouteillages, sont nettement moins productifs à cause du stress qu'ils ont subi.

En tant qu'entreprise, vous avez la possibilité d'élargir les possibilités de déplacement de vos salariés. Vous pouvez décider de faire cavalier seul, ou vous regrouper ou vous regrouper avec d'autres

entreprises de la même région ou de la même zone d'activité. Le M-Pass pourrait constituer un premier élément de solution, puisqu'il ouvre les portes de l'univers des transports en commun à vos employé(e)s. S'il devait toutefois ne pas être adapté à la desserte de votre zone d'activité, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions évaluer les besoins réels, en concertation avec vos responsables, et monter un Plan de Mobilité pour Entreprises sur mesure permettant d'améliorer les conditions existantes.

Parmi les avantages qu'un **Plan de Mobilité** pour **Entreprises** (PME) représente pour une entreprise, figurent bien entendu l'amélioration de son accessibilité et le développement d'un esprit d'équipe, mais aussi, du point de vue marketing, la valorisation d'une image d'entreprise gérée de façon durable et écologique et un renforcement des structures internes grâce à un réel dialogue constructif entre les niveaux de la direction, le personnel, voire les clients de l'entreprise et ses fournisseurs.

Comment fonctionne un Plan de Mobilité pour Entreprises ?

Le *Verkéiersverband*, organisme public spécialisé en matière de mobilité à tous les niveaux, est votre conseiller privilégié pour optimiser les déplacements de vos salarié(e)s. Ensemble, nous élaborons un Plan de Mobilité pour Entreprises (PME) sur mesure.

1. Diagnostic et analyse des déplacements

- Recensement des différentes sources de données disponibles et collecte des données par questionnaire
- État des lieux

Élaboration d'un plan d'accès sur mesure qui tient compte de vos besoins spécifiques :

- Trajets en voiture
- Trajets en transports en commun
- Temps de trajet : voiture >> transports en commun
- Mobilité douce (marche à pied, vélo, etc.)

2. Plan d'action

- Communication interne et externe et information tout au long du projet
- Développement d'un projet Mobilité douce
- Transports en commun (possibilité de tarifs réduits : M-Pass)
- Gestion du stationnement automobile
- P+R
- Covoiturage (option : électromobilité)
- Car-Sharing (option : électromobilité)
- Autres actions envisageables (télétravail et réunions téléphoniques)

3. Assistance pour le lancement et la mise en œuvre d'actions concrètes

Puisque le changement n'est jamais facile à faire accepter, nous organisons des démarches de sensibilisation et des journées d'information et vous proposons les outils d'information de la Centrale de mobilité.

Quels outils pouvons-nous vous proposer pour améliorer la mobilité ?

Nous mettons à votre disposition différents outils pour inciter vos collaborateurs à utiliser des modes de déplacement plus responsables et non polluants :

- Guichet d'information
- Call-center
- Site internet
- Application mobile de la Centrale de Mobilité
- Stand d'information
- Afficheur dynamique des départs des bus installé à l'intérieur de votre entreprise



Qu'est-ce qu'un M-PASS ?



Le Mobilitéétpass (M-Pass) est un titre de transport spécial à tarif réduit destiné exclusivement aux salariés des entreprises / administrations établies sur le territoire du G-D de Luxembourg.

Le M-Pass est valable pour un nombre illimité de voyages dans tous les moyens de transports publics luxembourgeois et dans les transports transfrontaliers à tarification nationale. Il est valable à partir du jour de sa délivrance jusqu'au même jour de l'année suivante à 4h du matin.

Le M-Pass est **nominatif**. Il est établi au nom du/de la salarié(e) de l'entreprise / administration conventionnée.

Dans les trains, il est seulement valable en deuxième classe.

Fonctionnement

Sous réserve de l'accord du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, une convention est signée entre l'entreprise / administration requérante et le *Verkéiersverband*. Elle est conclue pour une durée d'un an et peut être reconduite chaque année.

Une première commande d'abonnements se fait à la date de la convention. La direction de l'entreprise / administration doit remettre au *Verkéiersverband*, dans des délais appropriés, sa demande établie via un formulaire M-Pass ainsi qu'un bon de commande signé indiquant le nombre d'abonnements M-Pass souhaité.

Le *Verkéiersverband* remettra à la direction de l'entreprise/administration les abonnements M-Pass sollicités, accompagnés d'une facture globale incluant la remise accordée par le *Verkéiersverband* (voir tableau ci-dessous).

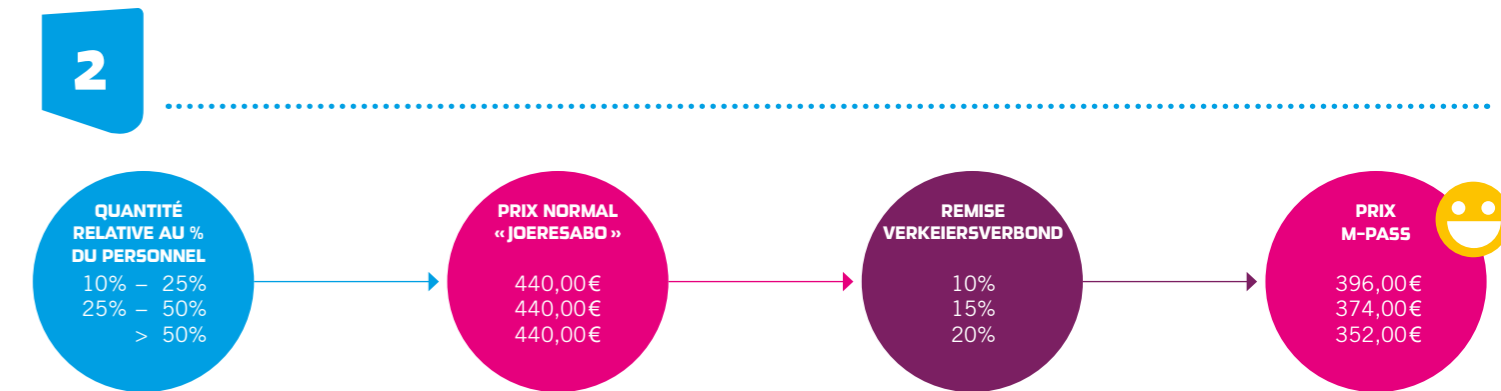
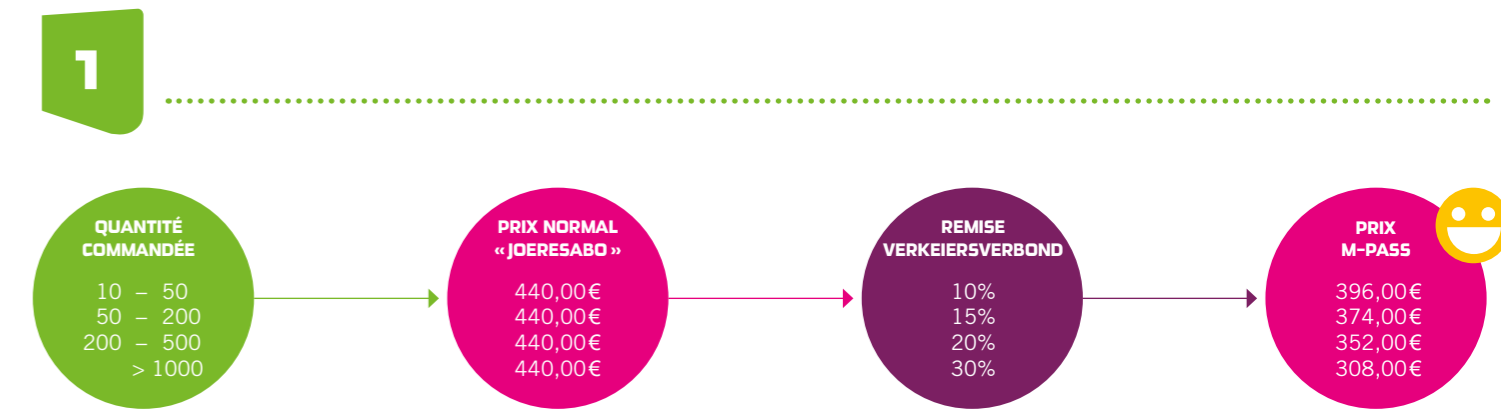
Les abonnements sont renouvelés une fois par an, à la date anniversaire de la convention.

Le *Verkéiersverband* recommande à la direction de l'entreprise / administration **d'accorder à tous ses salariés qui sollicitent l'abonnement M-Pass une remise supplémentaire d'au moins 20%**.

Pour pouvoir bénéficier de l'abonnement M-Pass, l'entreprise / administration doit soumettre au *Verkéiersverband* une commande annuelle d'au moins 10 abonnements ou d'au moins 10% de la totalité de son personnel. Dans ce cas, le nombre de M-Pass commandés ne pourra pas être inférieur à 3 abonnements.

Prix et remises accordés

Choisissez la formule la mieux adaptée à vos besoins :



Exemple

Monsieur Mayer, patron du Restaurant *Kéiséker Stuff* est confronté quotidiennement au problème des parkings clients utilisés par ses salarié(e)s.

Pour y remédier, il souhaite offrir à son personnel un **M-PASS** à un prix avantageux et par ce geste leur offrir une alternative à la voiture pour leurs déplacements domicile-travail-domicile.

Sur 18 salariés, 3 cuisiniers et 9 serveurs répondent favorablement à l'offre, sachant qu'ils pourront bénéficier de cet abonnement annuel à tarif réduit et valable dans tous les moyens de transport en commun sans limite de trajet.

Le *Verkéiersverband* accorde alors une réduction de **20%** sur le prix initial de **440€** de l'abonnement, parce que plus de **50%** des salarié(e)s du restaurant ont accepté l'offre.

Monsieur Mayer, soucieux de trouver une solution à son problème initial et conscient de l'effet fédérateur et fidélisant qu'aura l'action **M-PASS**, souhaite appliquer une remise supplémentaire de **40%** par abonnement, ce qui fait que les bénéficiaires profiteront d'un abonnement annuel à un prix de seulement **211,20€!**

